RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN Paix-Travail-Patrie

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DE BASE

DÉLÉGATION RÉGIONALE DE L'EST

ÉL ÉCATION DÉDADTEMENTALE LOME

DÉLÉGATION DÉPARTEMENTALE LOM ET DJEREM

GROUPE SCOLAIRE BILINGUE « LES ETOILES »



REPUBLIC OF CAMEROON Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF BASIC EDUCATION

EAST REGIONAL DELEGATION

DIVISIONAL DELEGATION OF LOM AND DJEREM

PRIVATE BILINGUAL SCHOOL "LES ETOILES"

REGLEMENT INTERIEUR DES ELEVES

- 1. Les classes vont de 7h30 à 14h les Lundis, Mardis, Jeudis et Vendredi. Les Mercredis, elles vont de 7h30 à 12h00. Les maternelles débutent à 8h00.
- 2. L'élève est tenu d'être à l'école chaque lundi et mercredi à 7h10 au plus tard pour prendre part à la cérémonie de levée des couleurs. Les autres jours, il doit arriver au plus tard 10 min avant le début effectif des cours. Pour la Maternelle : 7h50 ; Pour le Primaire : 7h20. Il n'en repart qu'à l'heure règlementaire de sortie.
- 3. Il est astreint au respect des enseignants et de ses camarades envers qui il doit également être poli.
- 4. Il est tenu d'arriver à l'école tous les jours dans un état de propreté :
 - Cheveux courts (garçons et filles) ou tressés (filles)
 - Ongles courts
 - Tenues sans tâche et repassée
 - Chaussures exclusivement fermées et propres
- 5. Aucune sortie aux heures de classe n'est permise sauf cas de maladie où il doit être accompagné.
- 6. Il est strictement interdit:
 - De se livrer aux jeux brutaux (lancer les pierres, du sable...);
 - De monter sur les chaises et tables ;
 - D'écrire sur les murs ou de les salir ;
 - De lutter avec les camarades ;
 - D'apporter les objets dangereux (couteaux, lames de rasoir, clous...)
- 7. Il est tenu de se présenter à l'école chaque jour avec ses goûters et sa boisson.
- 8. Il est tenu de prendre soins des livres mis à sa disposition par l'école. Tout livre abîmé ou égaré sera remplacé par les parents.

BP 497 Bertoua - Cameroun Tel: 699 06 99 63 / 652 51 14 78 Email: administration@ecolelesetoiles.com